

Prénom _____ Nom _____

Date de naissance _____ Sexe _____

Nationalité _____ Profession _____

Téléphone _____ Email _____

Adresse _____ N° licence _____

Je soussigné, _____, demande mon inscription à l'association A.N.N.S.S.E Bleue pour : ☐ à l'année ☐ au 1^{er} semestre ☐ au 2nd semestre (à entourer dans le tableau tarifaire)

☐ Jours et créneaux souhaités à inscrire obligatoirement (à entourer sur le tableau page 2)

- ☐ Je m'engage à respecter ces horaires choisis
- ☐ Je m'engage à respecter les règlements du club et des établissements de pratique
- ☐ Je m'engage à respecter l'expertise des éducateurs
- ☐ Je m'engage à être présent à l'Assemblée Générale du club et, si possible, à 1 manifestation organisée par le club

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- * Formulaire de Licence dûment rempli, daté et signé (à extraire du site)
- * Règlement intérieur avec autorisation d'image, daté et signé
- * Règlement par chèque(s)
- * 1 photo d'identité avec nom et prénom (sauf renouvellement)
- * Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation
- * Ou Prescription médicale de Natation Santé dans un club agréé de moins d'un an
- * 1 copie de carte d'identité

Les COTISATIONS saison 2026-2027 comprennent :

1. Participation à la vie associative obligatoire (Affiliations FFN club, Assurances, Gestion ...) : **60€**
2. Licence FFN « Natation pour tous » obligatoire : **15 € à 35 €** selon l'âge
3. Participation à l'activité encadrée sur 36 à 40 semaines proposées (selon fermetures des bassins ou congés)
4. Durées des séances : entre 0h40 (enfant) et 1h15 selon le niveau du pratiquant et l'octroi de l'espace par la ville

PAS D'AUGMENTATION POUR CETTE NOUVELLE SAISON !

Tarifs :	Soit environ : Nombre de séances	1 séance par semaine	2 séances par semaine
Saison 2026 – 2027 01/09/2026 au 31/08/2027	38 < 76 < 114	385 €	480 €
1^{er} semestre saison 01/09/2026 au 28/02/2027	19 < 38 < 57	270 €	340 €
2nd semestre saison 01/03/2027 au 31/08/2027	19 < 38 < 57	270 €	340 €
Sur justificatifs : remise famille : 2 nd : -10% 3 ^{ème} : -15%			

Montant total : €

☐ Chèque N° 1 (octobre) : € ☐ Chèque N° 2 (novembre) :€ ☐ Chèque N° 3 (décembre) : €

Le tarif des cotisations ne comprend pas les extensions de licences aux compétitions et eaux libres ni leur frais d'inscription, ni les stages. Pour des raisons de sécurité, le club est libre de réguler la participation aux séances en fonction de l'affluence.

Le remplacement de toute carte perdue sera facturée : **10 €**

Aucun remboursement de cotisation n'est effectué par le club.

Date

Signature

ANN SSE Bleue

61 C avenue de Novel 74000 Annecy

06 08 28 29 99

annsse.bleue@gmail.com

Annecy Natation Nutrition Sport Santé Education

1er club agréé « NAGEZ FORME SANTÉ » des 2 Savoie

2026-2027

JOUR	PISCINE		HORAIRES	BASSIN	Priorité
Lundi	Île bleue		15h45-16h55	Grand bassin	Non actifs
Mardi	Jean Régis		7h-8h15	Bassin apprentissage + Grand bassin	Adultes actifs
	Jean Régis		20h-20h55	Bassin spécialisé	Adultes actifs
Mercredi	Île bleue		11h30-12h30	Grand bassin	Ados & adultes Perf 4 nages
	Île bleue		12h30 -13h15	Grand bassin	Enfants 7-12 ans
	Île bleue		12h30-14h	Grand bassin	Ados & adultes Perf 4 nages
Vendredi	Jean Régis		7h-8h30	Bassin apprentissage+ Grand bassin	actifs
	Île bleue		15h45 – 16h55	Grand bassin	Non actifs
	Île bleue		18h-18h45	Grand bassin	Ados & actifs Perf 4 nages

Sous réserve de : - modifications induites par le fonctionnement des bassins
- **d'un effectif minimum de 3 PERSONNES**
- de la présence de l'éducateur

Les présences aux séances des créneaux souhaités (google sheet) doivent s'effectuer au plus tard **LA VEILLE AVANT 18H**
Des créneaux peuvent être modulés en fonctions des présences prévues.

Le club fonctionne pendant l'année scolaire, et 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances.
Pendant les vacances scolaires les horaires changent.
Fermeture du club : en aout et 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires.
Septembre : le club gère la partie l'administrative qui prépare le fonctionnement de toute l'année.

☐ Règlement intérieur lu et signé joint au dossier

Permanences réinscriptions et nouvelles inscriptions :

Le vendredi 12 juin 2026 16h-20h Piscine Jean Régis

Le mercredi 17 juin 2026 11h-14h30 Piscine Île bleue

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les adhérents et ce, pour toute la durée de l'adhésion...

Article 2 : Présence des stagiaires, licenciés et adhérents

La présence des adhérents est obligatoire aux horaires définis par l'association et stipulés sur les programmes et calendriers. Toute absence doit être justifiée. Les absences ne seront pas remboursées.

Passer la carte d'entrée à chaque entrée est obligatoire. Ceci est possible, dix minutes avant la séance et après avoir vérifié la présence de l'éducateur.

Article 3 : Engagement et assurance

Les adhérents s'engagent à renvoyer un dossier complet et à respecter les règlements d'usage des installations d'accueil : piscines, lac et salles.

Les adhérents seront licenciés à la FFN et auront accès aux séances seulement après avoir fourni un dossier complet signé dont un certificat médical de non contre-indication et/ou une prescription médicale de moins de 6 mois, signée par un médecin traitant, que ce soit pour une première inscription ou pour un renouvellement.

Article 4 : Engagement aux coûts de formation :

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tout engagement choisi par semestres, chaque semestre est dû dans son entièreté.

Article 5 : Charte de bonne conduite.

Tout adhérent se doit de respecter les règlements intérieurs des piscines et salles dans lesquelles les séances et conférences sont dispensées.

Il est formellement interdit aux adhérents :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ou de manger dans les piscines ou salles de cours ;
- De se présenter aux séances et conférences en état d'ébriété ;
- De cacher de façon intentionnelle des pathologies ou événements de santé pouvant risquer d'impacter le bon déroulement des séances, leur sécurité ou la responsabilité de l'éducateur ;
- De cacher intentionnellement la prise de médicaments, produits dopants, ou autres pouvant transformer l'attitude personnelle ou interactive avec le groupe ;
- D'emporter, de modifier, de photographier, d'enregistrer ou de transmettre à d'autres personnes les supports de formation et conférences ;
- D'utiliser les téléphones portables durant les sessions, natation ou nutrition ;
- D'entrer dans l'eau et sur les bassins avant la présence de l'éducateur sportif encadrant nommé par A.N.N.S.S.E. Bleue ou même d'entrer dans les piscines aux horaires des séances sans avoir vérifié la présence de l'éducateur ;
- D'utiliser la carte d'entrée fournie par le club à d'autres fins que les séances d'ANNSSE Bleue validées.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'association pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Président d'A.N.N.S.S.E. Bleue ;
- Exclusion définitive de l'association.

Article 6 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée à l'adhérent sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'association A.N.N.S.S.E. Bleue envisage une prise de sanction, il convoque l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, l'adhérent a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, autre adhérent de l'association. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué à l'adhérent : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'association, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que l'adhérent n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.

Article 7 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité et d'informations transmises à l'éducateur. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur en vigueur dans l'établissement, ou définies par l'association en fonction des lieux de leur déroulement, lorsqu'ils existent, doivent être strictement respectés sous peine de sanctions disciplinaires.

Quel que soit le lieu d'accueil des activités d'ANNSSE Bleue, natation ou nutrition, les consignes générales et particulières ci-dessus s'appliquent de la même manière.

Article 8 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque adhérent dans le dossier d'inscription et doit être renvoyé, signé, avec le dossier (avant toute inscription définitive).

Date :

Nom :

« Bon pour accord »

Signature :

ANNSSE Bleue

61 C avenue de Novel 74000 Annecy

06 08 28 29 99

annsse.bleue@gmail.com

II - AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE



Modèle : Personne photographiée

NOM
PRENOM
Date de naissance :
DOMICILE.....
Mail :
Téléphone

Représentant légal (Sujet mineur) :
Adresse :
Qualité (père/mère/tuteur)
Tel :
Mail :

Par la présente je donne l'autorisation à ANNSSE Bleue l'utilisation de photographies dans lesquelles je peux apparaître.

Ces photographies effectuées par le photographe agissant pour ANNSSE Bleue peuvent être réalisées lors des séances Natation Santé ou conférences d'ANNSSE Bleue, à Annecy, piscine des Fins Jean Régis, Ile Bleue Seynod ou salles.

MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément ANNSSE Bleue à faire usage des photographies visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

ANNSSE Bleue et le photographe s'engagent à utiliser lesdites photos ou interview à des fins de valorisation d'actions dans le cadre de la Natation Santé ou Nutrition Santé.

- | | |
|---|--|
| ☐ Presse | ☐ Livre |
| ☐ Site ANNSSE Bleue ou Partenaires | ☐ Publicité |
| ☐ Publications papier ou électroniques | ☐ Exposition |
| ☐ Carte postale | ☐ Projection publique |

Les photographies pourront être exploitées directement par ANNSSE Bleue ou son auteur, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée indéterminée à compter de sa signature.

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en oeuvre pour atteindre cet objectif.

CONDITIONS FINANCIERES

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil. Les engagements sont pris au nom du modèle par ses représentants légaux, tous deux signataires de la présente autorisation.

Autorisation à titre gratuit

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt, son investissement dans la pérennité du club et son soutien au travail de développement du club ANNSSE Bleue, Natation Nutrition Santé Education. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Autorisation soumise au Droit français

Philippe De Pachtère

ANNSSE Bleue, Président

Fait à le et établi en deux exemplaires originaux.

Le modèle,

1er représentant légal 2ème représentant légal

Date :

Nom :

« Bon pour accord »

Signature :

ANNSSE Bleue

61 C avenue de Novel 74000 Annecy

06 08 28 29 99

annsse.bleue@gmail.com